M. Chen, le contrat indique qu'une semaine après la signature du contrat par le président en date du 10/02/23, le 1er paiement sera de 20%. et nous sommes le 16/10/23, toujours pas reçu le virement et dans le contrat il est dit que tout retard sur le projet de notre part entraînera une pénalité de 500$ par jour donc vous avez 14 jours de retard ? tout retard de votre part vous sera retenu de notre part nous avons démarré les travaux le 10/10/23 sur nos fonds propres. nous souhaitons vous contacter demain matin à 9h pour discuter du paiement merci

---------- Forwarded message ---------De : Ahda groupe <ahdagroupe18@gmail.com>Date: dim. 29 oct. 2023, 19 h 16Subject: Stop working for reasons of force majeureTo: Wu Jiaming Idipo, Wu Jiaming/吴佳明Assistant General Manager of Engineering Department <wujiaming@cmdiftz.com>Cc: <kacgroupe3@gmail.com>, Dg Idipo Mahamoud Houssein Dirie <mahamoud.houssein@cmdiftz.com>

Bonsoir Monsieur Jiaming,

Comme vous le savez, ces derniers jours, il pleut depuis jeudi dernier.

Pour information, les travaux sont arrêtés depuis jeudi.

Nous voulons arrêter le travail jusqu'à ce que la pluie cesse.

Sincèrement.

Objet : Demande de paiement complémentaire

dans un premier temps, nous clarifierons ensuite un peu la raison pour laquelle nous avons arrêté le site. En effet, tout retard dans le contrat sera pénalisé d'une déduction de 500$ par jour. Délai du 1er paiement : le contrat précise qu'une semaine après la date de signature, le 1er paiement sera versé à l'entrepreneur AHDA Entreprise et qu'Ahda Entreprise doit démarrer les travaux. Certes, nous avons reçu le paiement avec deux semaines de retard, mais nous avons décidé de ne pas arrêter le chantier et de commencer les travaux comme indiqué dans le contrat avec nos fonds propres. Retard du 2ème versement : le contrat précise qu'un mois après le début des travaux, un versement de 40% du montant du contrat sera versé à l'entreprise Ahda. Malgré cela, nous avons déposé la facture du 2ème versement de 40% (12 novembre 2023) au bureau de l'Idipo à Mr Jacki. Nous avons une nouvelle fois décidé de ne pas arrêter les travaux sur le chantier jusqu'au 25 novembre 2023, le responsable de l'Idipo, notre chantier a été mis en arrêt de travail en raison du retard de paiement de 40%. En conséquence, toutes les machines et camions sur le terrain sont à notre charge par jour pour un montant de 1.200.000 francs Djibouti de location de ces derniers et la plupart de ces machines ont été louées par notre société. Nous demandons un terrain d'entente pour ce surcoût, dit paiement, aux engins mobilisés sur le terrain depuis la fin du chantier. Soit au total 8.400.000 FD